Réf. Farde e-Assemblées : 2705404

N° OJ : **99**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Asbl "Werk Centrale de l'Emploi".- Subside 2026 : 585.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" (numéro d'entreprise BE 0893 624 673) en 2026;

Considérant qu'un montant de 560.000,00 EUR est prévu à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de 2026;

Considérant qu'un montant de 25.000,00 EUR est prévu à l'article 85109/52252 du budget extraordinaire de 2026;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Werk Centrale de l'Emploi fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant total de 585.000,00 EUR à l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" est réparti comme suit:
- 560.000,00 EUR à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de 2026;
- 25.000,00 EUR à l'article 85109/52252 du budget extraordinaire de 2026.

Article 2 : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" est adoptée

Annexes :

Convention Werk Centrale de l'Emploi 2026 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)